

# plan de formation de l'entreprise

## OBJECTIF

Ensemble des actions de formation ou des bilans de compétences retenus par l'employeur pour son personnel en fonction des objectifs poursuivis par l'entreprise.

## BÉNÉFICIAIRES

Salariés d'entreprise désignés par l'employeur (celui-ci peut tenir compte des propositions des salariés).

## STATUT ET RÉMUNÉRATION

Salarié d'entreprise. Le salaire est maintenu. Les frais occasionnés par la formation sont pris en charge par l'employeur.

## DURÉE

La durée est égale à la durée de l'action de formation.

## CARACTÉRISTIQUES

Pour les entreprises de 10 salariés ou plus, les dépenses au titre du plan de formation peuvent être imputées sur la participation obligatoire à la formation professionnelle (0,9 ou 1 %).

## PROCÉDURE - SERVICE ADMINISTRATIF COMPÉTENT

La mise en place d'un plan de formation est laissée à l'entière initiative de l'employeur. L'élaboration du plan de formation est sous la responsabilité de l'employeur. Celui-ci consulte les représentants du personnel.

## CONTACT

Chef d'entreprise - Responsable formation du comité d'entreprise